

BUREAU MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 8 JANVIER 2018

Présents : BACCONNIER Michel, Maire – LIGONNET Andrée – VIAL Martial – CUENOT Cyrille – SANCHEZ CANO Norbert –PIREAUX Jean-Marc – (Adjoints)
CACALY Bernadette – TANNER Daniel – MAUCLAIR Nicole – SUDRE Virginie – HOURIEZ Henri - MOREL Jean-Paul (Conseillers délégués) -
Administratifs : DEPLANCKE Patrick, DGS - SURGOT Evelyne, service Finances – SARNETTE Rachel, service technique/urbain/environnement - ROLLAND Philippe, Ressources Humaines – MEYNAND Véronique, DGA

Excusés : PIGEYRE Brigitte – KREBS Bénédicte - PUVIS DE CHAVANNES Cécile – BERENGUER Claude (délégué CAPI) -

CONSEIL MUNICIPAL :

Ordre du jour du Conseil Municipal du 5 février 2018 validé.

+ modification du calendrier des instances afin d'organiser la réunion de groupe 15 jours avant le Conseil Municipal permettant ainsi d'envoyer le Conseil Municipal plus tôt aux élus.

Accord des élus du Bureau Municipal.

CULTURE - PATRIMOINE

- Château : proposition d'élargissement des horaires d'ouverture au public

Actuellement le château est ouvert au public de mars à octobre les dimanches et jours fériés de 15h à 18h30, ce qui représente en moyenne 41 demi-journées d'ouverture par an. L'ouverture et l'accueil du château sont assurés par des contractuels rémunérés 14€ de l'heure.

Pour 2018 Il est proposé un élargissement des horaires d'ouverture du château au public d'une part en ouvrant de 14h30 à 18h30 soit 4h par jour d'ouverture au lieu de 3h30 ainsi qu'en ouvrant les samedis entre mars et octobre.

Ouverture les samedis, dimanches et jours fériés de 14h30 à 18h30 de mars et octobre :

Pour information, les accueils de classes au château (en dehors des horaires d'ouverture du château au public) ont rapportés en 2017, 17 410€ (soit en recettes excédentaires environ 3 000€).

Avis favorable des élus. Une évaluation sera rendue.

- Exposition de créations audiovisuelles dans le cadre de l'opération « Paysage, paysages »

Le Conseil Départemental de l'Isère a initié une opération intitulée « Paysage → Paysages », pour susciter et soutenir des projets répondant à un objectif de valorisation transdisciplinaire des patrimoines, réseaux et territoires du Département.

Dans ce cadre le Conservatoire Hector Berlioz porte le projet « Echappées...installations sonores et visuelles ». Cette action fait également partie du programme de la manifestation d'envergure intercommunale récurrente du

Conservatoire « La semaine contemporaine ».

Les partenaires sollicités par étant les Ecoles de musiques, les Médiathèques et les villes à travers leurs services culturels, c'est à l'Espace George Sand, que le projet pouvait prendre forme pour notre commune.

Deux installations seront présentées à l'Espace George Sand, accessibles aux horaires d'ouverture de l'accueil de L'équipement et de la Médiathèque.

Le coût de l'opération est entièrement pris en charge par le Conservatoire Hector Berlioz.

VIE ASSOCIATIVE

- Convention du Galop des Allinges

- Une des parcelles section CT n° 17 d'une superficie de 21 371 m² était donnée en jouissance au Galop des Allinges dans sa totalité.
Monsieur Jean-Paul MOREL a fait part au Galop des Allinges le souhait de la reprendre, tout ou en partie, dans le cadre du développement culturel et patrimonial autour de la maison forte des Allinges.
Les élus présents à la dernière réunion (Henri Houriez- Norbert Sanchez – Cyril Cuenot) et Jean-Paul Morel se sont rendus sur place pour examiner la surface à sortir de la convention.

La question est de savoir si on enlève de la convention une partie de la surface ou si les chevaux pourront continuer à paître et devront être changés de terrain dans le cas où la commune souhaiterait organiser une manifestation. La convention le prévoit.

Accord des élus pour récupérer la partie non plate qui représente environ 1000 m² et donc déplacer la clôture.

- Un second élément modifie la convention : sur la partie basse des terrains, les chevaux ne sont pas présents en permanence ce qui oblige les services techniques à intervenir pour un débroussaillage coûteux. Il a été proposé de faire paître des moutons afin d'assurer un entretien régulier, les chevaux pourront ainsi conserver ce lieu et cohabiter avec les moutons. L'association a donné son accord pour un essai sur une année.

Accord des élus.

- Association Passerelles 38 : demande prêt de la salle George Sand et dépôt d'une demande de subvention

L'association Passerelles 38 qui porte le dispositif de l'apprentissage du français en direction des réfugiés de l'ATSA de La Verpillière, souhaite réaliser, en collaboration avec la troupe de théâtre amateurs de Chozeau, une représentation le 2 février dont les bénéfices seraient reversés à l'association Passerelles 38.

L'association demande la gratuité de la salle et propose également d'assurer la régie avec son propre matériel.

Un agent municipal devant être présent dès lors que du public est présent dans l'équipement, un agent d'accueil, si le Bureau Municipal donne un avis favorable, sera mobilisé trois heures environ pour cette manifestation.

Pour mémoire, cette association avait fait la demande d'une domiciliation sur notre commune qui avait fait l'objet d'une question en bureau municipal du 15 mai 2017, et un avis favorable avait été donné. A l'époque, l'association était très intéressée par une domiciliation sur la commune alors que ses activités s'exerçaient sur La Verpillière pour la raison que le Maire de cette commune n'avait pas donné une réponse favorable à la demande de l'association.

Pour 2018, l'association a, en outre, déposé au SAVA une demande de subvention pour un montant de 1 500 euros.

Les élus donnent un avis favorable pour le prêt exceptionnel de l'espace culturel en vue d'un spectacle pour récolter des fonds. Concernant la subvention, les élus demandent que l'association se tourne vers la mairie de La Verpillière.

- AVENIR XV : demande de financement exceptionnel pour le voyage de fin d'année

Un partenariat existe entre La Verpillière – Villefontaine et St-Quentin-Fallavier. Les élus souhaitent qu'un point soit réalisé avec le Président avant de prendre une décision.

BM du 12 février : bilan statistique internet.

